Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260320-2026D016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D016

Fixation du nombre d'adjoints

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 16 mars 2026
Présents : Pierre LE GOFF, Maryannick PENN, André NEDELEC, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Catherine BARON, Sébastien BOUGET, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Isabelle CHAILLOU, Patrick JAOUEN, Géraldine MERRET, Sylvie RICOU, Alain TIRILLY
Absents/Excusés : Jérémy LAINE pouvoir à Pierre LE GOFF, Maxime LESTRUHAUT, pouvoir à Fleur GUERIN
Secrétaire de séance : Sébastien BOUGET
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 13 Procurations : 2

Rapporteur : M. Pierre LE GOFF, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;
VU la liste des conseillers municipaux élus lors du scrutin du 15 mars 2026.

Le maire précise à l'assemblée que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal , soit 4 adjoints maximum.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

DE FIXER à 4 le nombre d'adjoints au maire pour la durée du mandat 2026-2032.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF